



Coopération Territoriale Européenne
12-13/10/07 – Varsovie

Etat de la coopération décentralisée entre la Pologne et l'Allemagne

1. Villes et communes

Le mouvement européen des partenariats avait pour origine le désir de réconciliation et de rencontre entre les peuples. Les premiers partenariats ont été conclus dès 1947.

Actuellement, 90% des partenariats des communes allemandes concerne l'Europe. Entre la France et l'Allemagne il en existe plus de 2000.

Le premier partenariat germano-polonais est celui établi entre Dresde et Wroclaw en 1959. A partir des années 70, ce sont aussi les communes ouest-allemandes qui nouent des liens avec des communes polonaises. Brême et Gdansk (1976) ont été les précurseurs. Ils ont été suivis par Göttingen et Torun, Hanovre et Poznan, Nuremberg et Cracovie.

Après la réunification allemande, près de 90 partenariats ont été lancés entre l'Allemagne et la Pologne. Aujourd'hui, leur nombre peut être estimé à environ 550 avec une montée en puissance notable au milieu des années 90. La Pologne est ainsi le pays le plus important en termes de partenariats communaux en Europe centrale et orientale. 220 villes et communes allemandes entretiennent des partenariats aussi bien avec des homologues français que polonais.

Les échanges, initialement limités aux domaines culturels et de jeunesse, se sont étendus à d'autres secteurs. Il existe ainsi des contacts techniques entre les administrations communales, des échanges économiques, des échanges en matière de personnel d'administrations communales, hospitalières, de maisons de retraite ou de puériculture. On peut en outre citer la vitalité des partenariats dans les domaines du tourisme et de la protection du patrimoine. Le point de départ de ces partenariats réside le plus souvent dans des coopérations entre établissements scolaires.

2. Les districts (*Landkreise*)

Depuis la réintroduction des *powiats* en Pologne en 1999, leurs relations avec les districts allemands ont connu une évolution très dynamique. 130 des 305 *powiats* ont établi des échanges avec leurs homologues allemands. L'Union des *powiats* polonais et l'association des districts allemands ont signé un accord de partenariat en 2000. Quant à la répartition géographique des partenariats, c'est surtout la partie occidentale de la Pologne qui est la plus concernée.

3. Les Etats fédérés (*Länder*)

En dehors des communes et des districts, plusieurs Etats fédérés ont conclu des partenariats avec leurs équivalents territoriaux français et polonais, respectivement les Régions et les Voïvodies représentées par les maréchaux.

Ainsi, 12 Etats fédérés et 11 Voïvodies participent à des partenariats germano-polonais. Les Voïvodies proches des frontières entretiennent souvent plusieurs partenariats et on y compte au

total 21 coopérations. On peut souligner l'existence d'un partenariat particulièrement actif entre la Thuringe et Malopolska.

Il existe en outre des partenariats tripartites réunissant des Länder et des collectivités françaises et polonaises, comme celui conclu en 2001 entre le Nord-Pas-de-Calais, la Rhénanie du Nord-Westphalie et la Silésie. On peut citer également le partenariat, signé le 3 mai 2006, entre le Land de Brandebourg, la Voïvodie de Mazovie et la Région Ile-de-France ainsi que l'accord de partenariat quadripartite entre la Région Bourgogne, la Rhénanie-Palatinat, la Voïvodie d'Opole et la Région de Bohême centrale.

